



PRÉFET DU JURA

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 3 mars 2022

Crise ukrainienne : Les services de l'État se mobilisent en lien avec les collectivités pour préparer et organiser l'action et l'accueil des ressortissants ukrainiens déplacés.

Ce mardi 01 mars 2022, David PHILOT, préfet du Jura, a adressé à l'ensemble des élus du département la lettre conjointe de M. le Ministre de l'Intérieur, Mme la Ministre déléguée en charge de la citoyenneté, Mme la Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Mme la Ministre déléguée au Logement et M. le Secrétaire d'État en charge de la ruralité, relative à la situation en Ukraine et à l'accompagnement et prise en charge des Ukrainiens qui se présenteraient sur notre territoire.

Depuis plusieurs jours, le travail de construction du dispositif d'accueil est élaboré en lien étroit avec l'ensemble des collectivités.

Hébergement

Les personnes ou associations qui disposent de places d'hébergements disponibles et souhaitent les mettre à disposition dans le cadre de l'accueil des Ukrainiens doivent adresser leur offre à leur mairie de rattachement.

Les mairies font ensuite remonter leurs offres d'hébergement au niveau de la préfecture, qui centralise le recensement des disponibilités, et effectue en lien avec les collectivités la répartition des ressortissants ukrainiens.

Bénévolat / Dons

L'ensemble des citoyens qui souhaitent s'investir dans les actions de bénévolat au profit des Ukrainiens arrivés sur le territoire peuvent se connecter sur le site jeveuxaider.gouv.fr pour s'inscrire à la mise en œuvre des différentes actions menées par les structures locales (aide alimentaire, produits d'hygiène, don de vêtements, etc).

L'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité du Jura (AMJ) et la Protection Civile du Jura s'associent afin de proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons

Direction des services du cabinet

Tél. : 03.84.86.84.42
Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr
Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier CEDEX

sur place. Il s'agit d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

L'ensemble des informations sur les points de collecte et produits de première nécessité recherchés sont disponibles sur le site de l'association des Maires (www.amjura.fr).

La Croix-rouge française privilégie les dons financiers qui permettront d'adapter au mieux et avec agilité la réponse sur place mais aussi dans les pays limitrophes (<https://donner.croix-rouge.fr/urgence-ukraine>).

D'autres sites peuvent également vous aider à vous apporter davantage d'information :

- L'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (<https://donner.unhcr.org/urgence-ukraine>)
- Une liste des ONG engagées dans l'action humanitaire internationale est disponible sur le site du Ministère des Affaires étrangères (https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Liste_des_OSI_humanitaires_francaises-2_cle841b4b.pdf)

Modalités d'accès et de séjour des ressortissants Ukrainiens

Les Ukrainiens titulaires d'un passeport biométrique n'ont pas besoin de visa pour se rendre dans l'espace Schengen et donc en France. Ils n'ont pas besoin de solliciter les autorités consulaires.

Les Ukrainiens qui ne disposent pas d'un passeport biométrique ou qui sont dépourvus de document de voyage, sont invités à se rendre dans l'un des postes consulaires dans les États frontaliers de l'Ukraine (Pologne, Roumanie, Hongrie, etc) afin que leur situation puisse être étudiée.

Au sein de l'espace Schengen, les Ukrainiens sont en séjour régulier durant 90 jours. Ils peuvent s'ils le souhaitent obtenir une protection dans le pays dans lequel ils se trouvent.



Direction des services du cabinet

Tél. : 03.84.86.84.42

Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr

Bureau de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État

Préfecture du Jura
8 rue de la préfecture
CS 60648
39030 Lons-le-Saunier CEDEX